

Date de convocation : 01/12/2025

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

en présence : 12

votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le huit du mois de décembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENZ Marie-José, LOIFERT Florence, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCCQ Jean-Michel.

Absents excusés : DUPUIS Marc-André, MARSON Paola.

Absents non excusés : /

Procurations : DUPUIS Marc-André donne procuration à MARTIN Gérard, MARSON Paola donne procuration à FACHE Olivier.

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : LOIFERT Florence

N° de délibération	Objet des délibérations	Résultat du Vote
	Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/10/2025	Adopté à l'unanimité
2025-031	Désignation d'un conseiller municipal suppléant représentant la commune au sein de la CIAF	Adopté à l'unanimité
2025-032	Rapport 2024 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement (RQSP)	Adopté à l'unanimité
2025-033	Mise en place de la Protection Sociale Complémentaire risque prévoyance et risque santé	Adopté à l'unanimité
2025-034	Création d'un emploi permanent à temps complet	Adopté à l'unanimité
2025-035	Révision des statuts du SE60	Adopté à l'unanimité
2025-036	Demande de subventions pour la reprise de concessions	Adopté à l'unanimité
2025-037	Renouvellement de la demande de subvention pour l'ajout de jeux sur l'aire de jeux auprès de la DETR	Adopté à l'unanimité
2025-038	Renouvellement de la demande de subvention pour la création d'un terrain de boules auprès de la DETR	Adopté à l'unanimité
2025-039	Demande de subventions pour la réalisation de chemins piétonniers rue du Calvaire	Adopté à l'unanimité
2025-040	Nouvelle subvention à l'association Conte la D'ssus	Adopté à la majorité



Marc DEGAUCHY

Secrétaire de Séance

Florence LOIFERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat (article R.421-1 du Code de Justice administrative). Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.